La bande 60 mètres autorisée en France

Publication au journal officiel du 13 février

Autorisation de la bande 60m de 5 351,50 à 5 366,50 kHz avec 15W (Partagée, secondaire)

>> lien <<<

A vos antennes !

73 de F1RQE Jean Louis, Secretaire RAG-REF33